

Ceux-ci permettraient de dresser un tableau précis des conditions environnementales et de tenir compte de l'impact des politiques économiques et des décisions industrielles et commerciales sur l'environnement. Un ensemble préliminaire d'indicateurs a été dévoilé à la veille de la Conférence des ministres de l'Environnement de l'OCDE en janvier 1991.

L'automne dernier, un groupe de travail de l'OCDE a publié un rapport sur l'utilisation des instruments économiques dans l'élaboration des politiques environnementales. L'OCDE poursuit ses travaux dans ce domaine en se penchant plus particulièrement sur les aspects pratiques, comme les changements climatiques ou l'emballage. Un autre groupe d'experts étudie la façon de déterminer la valeur des ressources naturelles afin d'évaluer le coût réel de l'épuisement des ressources.

À Houston, en 1990, deux initiatives canadiennes ont reçu l'assentiment des participants. Tout d'abord, ils ont convenu du besoin d'établir une stratégie de lutte contre la pollution marine d'origine tellurique. Une première conférence d'experts, à Halifax en mai 1991, a permis de porter le problème à l'attention de la communauté internationale et de promouvoir une approche globale de protection de l'environnement océanique. Les experts se réuniront de nouveau d'ici la fin de 1991 pour préparer une déclaration et un plan d'action qui seraient adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en juin 1992.

Les chefs d'État et de gouvernement ont aussi convenu à Houston que les pratiques de pêche non réglementées doivent cesser et que les régimes de conservation des ressources doivent être respectés. Depuis, les participants à la Conférence sur la conservation et la gestion des ressources biologiques en haute mer, qui a eu lieu à Saint John's en septembre 1990, se sont entendus sur la façon d'appliquer les règles de droit international portant sur la pêche en haute mer.

Par ailleurs, la Communauté européenne a accepté 8 des 11 décisions relatives à la conservation rendues par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest

(OPANO). De plus, les systèmes de surveillance et de contrôle de l'OPANO, sans lesquels on ne peut garantir la réduction nécessaire des prises, sont en voie d'être améliorés.

Pays en développement

Le Canada, qui maintient des liens privilégiés avec plusieurs pays en développement grâce au Commonwealth et à la Francophonie, s'est toujours assuré que l'on tienne compte des intérêts des pays moins favorisés lors des sommets.

Au Sommet de Tokyo, en 1986, le Canada a été l'un des principaux partisans d'une reconstitution rapide des ressources de l'Association internationale de développement et d'une augmentation générale du capital de la Banque mondiale afin de répondre aux besoins croissants des pays en voie de développement. L'Association de développement a reçu 14,75 milliards \$ en 1989.

En 1987, au Sommet de Venise, le Premier ministre Mulroney s'est assuré que les participants portent l'attention nécessaire aux besoins spéciaux des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne, particulièrement en ce qui a trait à la dette. Ceci a jeté les fondements d'un accord sur la majoration des facilités d'ajustement structurel du FMI.

Au Sommet de Toronto, en 1988, une proposition canadienne a permis aux participants de s'entendre sur le rééchelonnement de la dette publique des pays les plus pauvres qui entreprennent des programmes d'ajustement structurel approuvés au plan international. L'approche retenue permet aux créanciers publics de choisir entre diverses options pour se conformer à leur cadre juridique ou à leur situation budgétaire : des taux d'intérêt réduits ordinairement assortis d'échéances plus courtes, des périodes de remboursement plus longues aux taux du marché, des radiations partielles d'obligations au titre du service de la dette pendant la période de consolidation, ou une combinaison de ces options.

Les Modalités de Toronto ont contribué de façon efficace à l'allègement du fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Une vingtaine de pays, principalement d'Afrique subsaharienne, ont pu en profiter jusqu'ici.